



*MRC de Bellechasse*

*Service de la Gestion des Matières Résiduelles*

## **PROTOCOLE DE RÉCEPTION DE RÉSIDUS DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (PEE)**

Le Service GMR de la MRC de Bellechasse accepte au lieu d'enfouissement technique (LET) situé à Armagh les résidus provenant de plantes exotiques envahissantes (PEE). En revanche, considérant les risques à l'environnement et à la santé humaine que certaines de ces plantes représentent, des restrictions strictes sont applicables à la réception de ces résidus.

Les espèces acceptées sont :

- Berce du Caucase ( *Heracleum mantegazzianum* )
- Renouée du Japon ( *Reynoutria japonica* ou *Fallopia japonica* )
- Impatiente de l'Himalaya ( *Impatiens glandulifera* )
- D'autres espèces peuvent être acceptées après vérification auprès du Service GMR

Le Service GMR de la MRC de Bellechasse se garde le droit de refuser tous résidus n'ayant pas été transportés, manipulés, emballés ou autrement transformés selon les meilleures pratiques en gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE).

Le Service GMR de la MRC de Bellechasse se garde le droit de refuser tous résidus si les informations demandées ne sont pas fournies préalablement à la réception de ces résidus.

Afin de contribuer aux efforts d'éradication des PEE sur le territoire de la MRC de Bellechasse, le Service GMR signalera aux autorités compétentes toute présence d'une PEE qui n'a pas été signalé auparavant et dont le Service GMR a appris l'existence.

Veuillez suivre les étapes suivantes au minimum 48 heures AVANT d'apporter des résidus de PEE à notre site :

- 1- Signaler la présence d'une PEE à :
  - a. Votre municipalité
- 2- Consulter la fiche d'information :
  - a. « Restrictions applicables à la réception de résidus de plantes exotiques envahissantes »
- 3- Remplir le formulaire :
  - a. « Élimination de résidus de plantes exotiques envahissantes »
- 4- Retourner le formulaire rempli entièrement.
- 5- Prendre contact avec le Service GMR
  - a. Par téléphone : 418-466-2495
  - b. Par courriel : [garage.mrc@globetrotter.net](mailto:garage.mrc@globetrotter.net)
- 6- Fournir une copie du formulaire rempli au transporteur qui viendra porter les résidus de PEE au lieu d'enfouissement technique (LET).
- 7- Prendre entente avec le Service GMR pour la date et l'heure de votre arrivée prévue au LET d'Armagh.

**50, 1<sup>er</sup> rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0**

**TEL. : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073 [garage.mrc@globetrotter.net](mailto:garage.mrc@globetrotter.net)**

**<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/mrc/page4.html>**



*MRC de Bellechasse*

*Service de la Gestion des Matières Résiduelles*

***RESTRICTIONS APPLICABLES À LA RÉCEPTION DE RÉSIDUS  
D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES***

Dans tous vos efforts d'éradication d'une PEE, pensez à :

- Éviter que des résidus soient éparpillés (coupe, transport, vent, etc)
- Minimiser les manipulations manuelles (réduire les risques de contact avec la peau)

Lorsque vous planifiez de venir au lieu d'enfouissement technique de la MRC de Bellechasse, il est important que vous ayez pris les précautions suivantes :

- 1- Les résidus de PEE doivent obligatoirement être ensachés de manière étanche dans des sacs robustes de couleur jaune d'au moins 3 mm d'épaisseur.
  - a. Il est préférable de mettre en sac sur le site où l'éradication s'est déroulée.
- 2- Les véhicules utilisés pour le transport doivent avoir été vérifiés avant de partir du site d'éradication
  - a. Il ne faut pas qu'un camion puisse propager une PEE par des résidus coincés dans les pneus, par exemple.
- 3- Les résidus ensachés doivent être couverts par une toile ou dans un compartiment fermé lors du transport.
- 4- Le transporteur doit avoir une copie du formulaire « Élimination de résidus d'espèces exotiques envahissantes » ou être en mesure de répondre à toute question qui lui sera posée concernant les résidus de PEE qu'il transporte.

Afin d'en savoir plus sur les meilleures pratiques de gestion des plantes exotiques envahissantes, il est recommandé de prendre contact avec :

OBV de la Côte-du-Sud

Téléphone : 418-248-4566 #523

Courriel : [pde@obvcotedusud.org](mailto:pde@obvcotedusud.org)

50, 1<sup>er</sup> rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0  
TEL. : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073 [garage.mrc@globetrotter.net](mailto:garage.mrc@globetrotter.net)  
<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/mrc/page4.html>



# MRC de Bellechasse

Service de la Gestion des Matières Résiduelles

## ÉLIMINATION DE RÉSIDUS DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Responsable de l'extraction des plantes :	Transporteur :
Nom :	Nom :
Téléphone :	Téléphone :
Courriel :	Courriel :
Entreprise :	Entreprise :

Espèces de PEE : Berce du Caucase / Renouée du Japon / Impatiente de l'Himalaya

Dates de l'extraction :	Provenance des résidus :
Méthodes d'extraction :	Municipalité :
	Nom du lieu :
Estimé du volume de résidus :	Adresse du lieu :
Description détaillée des résidus :	Organismes partenaires :
État des résidus au moment de remplir ce formulaire :	

Date de visite prévue au lieu d'enfouissement :
Heure de visite prévue au lieu d'enfouissement :

VEUILLEZ RETOURNER CE FORMULAIRE REMPLI PAR COURRIEL À

[garage.mrc@globetrotter.net](mailto:garage.mrc@globetrotter.net)

50, 1<sup>er</sup> rang Nord-Est, Armagh, Qc – G0R 1A0  
TEL. : (418) 466-2495 FAX : (418) 466-3073 [garage.mrc@globetrotter.net](mailto:garage.mrc@globetrotter.net)  
<http://www.mrcbellechasse.qc.ca/mrc/page4.html>